

**REGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

Commune de WOLUWE-SAINT-PIERRE

---

**AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION**

---

La Commission de Concertation,

Réunion du jeudi 26 janvier 2023 sous la présidence de Monsieur Damien DE KEYSER, conseiller communal.

Etaient présents :

- les membres ou membres suppléants désignés par :
  - le Collège des Bourgmestre et Echevins :
    - Madame Caroline LHOIR, Echevine de l'Environnement
    - Monsieur Alexandre PIRSON, Echevin de l'Urbanisme
  - le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour :
    - Urban Brussels – Direction de l'urbanisme : Monsieur Maarten DE BACKER
    - Direction du Patrimoine Culturel – Service des Monuments et Sites : Madame Coralie SMETS
    - Bruxelles Environnement : Monsieur Bernard DUBOIS
- Madame Muriel CHAMPENOIS, architecte – Directeur de département Gestion urbaine
- Monsieur Nicolas GDALEWITCH, architecte-secrétaire de la Commission de Concertation

Vu le Code bruxellois de l'aménagement du Territoire approuvé par arrêté du 9 avril 2004 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu l'arrêté du 29 juin 1992 de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale, relatif aux Commissions de Concertation ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 1997 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 novembre 1993 relatif aux enquêtes publiques et aux mesures particulières de publicité en matière d'urbanisme et d'environnement ;

Vu la demande émanant du Fonctionnaire délégué sollicitant l'avis de la Commission en application de l'article du Code précité ;

Vu la demande de permis d'urbanisme

- introduite par : Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles - STIB représentée par Monsieur Renaud DE SAINT MOULIN
- sur la propriété sise : Rue de l'Eglise 87 - 147
- qui vise à exécuter les travaux suivants : créer deux terminus de bus, sur la rue de l'Eglise et sur l'avenue de Hinnisdael

Vu le procès-verbal de clôture d'enquête établi par le Collège des Bourgmestre et Echevins conformément à l'article 150 de l'Ordonnance précitée, d'où il résulte que 14 réclamations ou observations dont 2 pétitions reprenant 118 et 34 signatures ont été présentées ;

Entendu après ouverture de la séance aux personnes n'appartenant pas à la Commission :

- les demandeurs : Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles - STIB représentée par Monsieur Renaud DE SAINT MOULIN, Monsieur BYL et Madame HUNQUET
- les personnes et organismes qui l'ont demandé :
  - Madame Adiana KOVACSOVA
  - Monsieur Alessandro DONATELLA
  - Monsieur Claude PIRARD

- Madame Dorota GRUDNIK
- Monsieur ERIC DE MUNCK représentant de STOCKEL VILLAGE
- Monsieur Alain DEWIT représentant de STOCKEL VILLAGE
- Monsieur Bernard DEVILLERS
- Monsieur Daniel VILEYN
- Monsieur Joseph LEBOUTTE
- Monsieur Henri VAN ENIS
- Monsieur Louis DE BLOCK
- Madame Camilla DUPRET TORRES, avocat PORTICO représentant d'AXA
- Madame GERMIS représentant STOCKEL SQUARE
- Monsieur SOMOERS représentant STOCKEL SQUARE
- Monsieur VANDERLINDEN

**DECIDE à huis clos :**

Article 1. : La Commission de Concertation émet l'avis suivant :

**REPORT.**

La Commission,

Les membres,

Le Président,

  
Urban Du  
  


